



FICHE TECHNIQUE

COUVERTURES

BASIC

Pour les véhicules
de - **15 ans et - 200 000 km**

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte automatique
- Pont
- Carter
- Turbocompresseur
- Alternateur
- Démarreur

ESSENTIELLE

Pour les véhicules
de - **10 ans et - 150 000 km**

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte automatique
- Pont
- Carter
- Turbocompresseur
- Alternateur
- Démarreur
- Refroidissement
- Freinage
- Direction
- Suspensions
- Éclairage, lève-vitre

MEDIUM

Pour les véhicules
de - **8 ans et - 150 000 km**

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte automatique
- Pont
- Carter
- Turbocompresseur
- Alternateur
- Démarreur
- Refroidissement
- Freinage
- Direction
- Suspensions
- Circuit électrique
- Transmissions
- Alimentation
- Injection
- Climatisation
- Sécurité
- Ingrédients*

OPTIMALE

Pour les véhicules
de - **6 ans et - 100 000 km**

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte automatique
- Pont
- Carter
- Turbocompresseur
- Alternateur
- Démarreur
- Refroidissement
- Freinage
- Direction
- Suspensions
- Circuit électrique
- Transmissions
- Alimentation
- Injection
- Climatisation
- Sécurité
- Circuit électronique
- Ingrédients*
- Diagnostic**

EXCELLENCE

Pour les véhicules
de - **3 ans et - 50 000 km**

- Moteur
- Boîte de vitesses
- Boîte automatique
- Pont
- Carter
- Turbocompresseur
- Alternateur
- Démarreur
- Refroidissement
- Freinage
- Direction
- Suspensions
- Circuit électrique
- Transmissions
- Alimentation
- Injection
- Climatisation
- Sécurité
- Circuit électronique
- Embrayage
- Ingrédients*
- Diagnostic**

ASSISTANCE : dépannage - Remorquage 0 km

* **Ingrédients** : Pour tout remplacement ou réparation d'un organe couvert, sont pris en charge les ingrédients suivants : huile moteur, huile de boite de vitesses et huile de pont, filtre à huile moteur, liquide de refroidissement avec **FORFAIT MAXIMUM de 60 € TTC**.

** **Diagnostic** : **FORFAIT 50 € TTC** si le sinistre est couvert.



VÉTUSTÉ

À partir de **100 000 Km**, un taux de vétusté de **15%** sera appliqué sur les pièces suivantes :

- + **moteur,**
- + **boîte de vitesses,**
- + **turbocompresseur,**
- + **calculateur moteur,**
- + **pompe à injection,**
- + ou **toute autre pièce représentant plus de 25% de la valeur argus du véhicule** au jour de la demande de prise en charge.

Ce **taux augmentera de 10% par tranche de 10 000 Km sans pouvoir excéder 50%** (sauf si le taux d'usure déterminé à dire d'expert est supérieur, il viendra se substituer à la vétusté contractuelle, concernant la totalité des organes couverts).



PLAFONDS DE REMBOURSEMENT AU JOUR DU SINISTRE

L'ensemble des réparations couvertes ne pourra dépasser la valeur de remplacement à dire d'expert (VRADÉ) **au jour de la panne**, dans la limite des cas particuliers suivants :

- + **La prise en charge sera limitée à 3 000 € TTC** pour les véhicules présentant un kilométrage compris entre 150 000 et 200 000 km et/ou dont l'âge sera compris entre 7 et 10 ans, au jour de la panne.
- + **La prise en charge sera limitée à 1 500 € TTC** pour les véhicules présentant un kilométrage supérieur à 200 000 km et/ou plus de 10 ans au jour de la panne.



INFORMATIONS



Pièces et main d'œuvre selon le temps barémé du constructeur.



Simplicité de **souscription en ligne** sur <https://club.nsa-gsc.com>



- **Liste non exhaustives** -
Référez-vous aux conditions générales de chaque formule.